

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2011185CS0210**

Comité Syndical du 4 juillet 2011

**Date de convocation : 23 juin 2011
Date d'affichage : 5 juillet 2011**

OBJET : Travaux de renforcement 2011.

L'an deux mille onze, le quatre du mois de juillet à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Monsieur Jean-François HARDY.

Nombre total de délégués (*) :	104
Quorum :	53
Nombre de délégués présents au moment du vote :	70
Nombre de procurations au moment du vote :	5

() Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Roulet-Saint Estèphe).*

Le Président

Le Président propose à Monsieur Roland TELMAR, 1^{er} Vice-Président délégué, Président de la Commission « travaux » de présenter ce point de l'ordre du jour.

Monsieur Roland TELMAR :

Expose :

- Que la Commission « travaux » s'est réunie le 16 juin 2011. Elle a statué sur les propositions de travaux, suite aux réunions des Syndicats d'électrification locaux, des secteurs intercommunaux d'énergies et aux demandes des Communes isolées.
- Que la proposition d'inscription des travaux de renforcement des programmes 2011 a fait l'objet du document annexé à la note de synthèse jointe à la convocation à la présente réunion.
- Que la Commission « travaux » demande, si possible, de traiter en priorité et avant l'hiver 2011-2012, les dossiers dont les chutes de tension sont supérieures à 14% et les dossiers de renforcement liés à des extensions.
- Que la Commission « travaux » demande au Comité Syndical, si de nouveaux dossiers de renforcement urgents se présentaient au cours de l'année, de bien vouloir autoriser le Président à les traiter et à les réaliser.

Propose :

- D'inscrire aux programmes 2011, l'ensemble des travaux figurant au procès-verbal de la Commission « travaux » et de retenir l'ensemble des demandes et propositions de la Commission « travaux ».

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :

75 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- Inscrit aux programmes 2011 de renforcement, l'ensemble des travaux figurant au procès-verbal de la Commission « travaux », dans les conditions suivantes :
 - réalisation, en priorité et avant l'hiver 2011-2012, des dossiers dont les chutes de tension sont supérieures à 14% et des dossiers de renforcement liés à des extensions ;
 - autorisation est donnée au Président pour traiter et faire réaliser les travaux des nouveaux dossiers de renforcement urgents qui se présentaient au cours de l'année ;
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.